

Mont-de-Marsan, le 29 octobre 2014

Communiqué de presse : L'appui aux collectivités dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs

La réforme des rythmes scolaires et éducatifs a marqué la rentrée des classes en 2013 et 2014. Le passage à la semaine de 4,5 jours s'est accompagné de la mise en œuvre de nouveaux temps d'accueils périscolaires induits par cette réforme, apportant de fortes répercussions sur les accueils périscolaires et extrascolaires organisés par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

Le suivi, l'accompagnement pédagogique, l'information sur le cadre réglementaire, le contrôle de la mise en conformité de ces accueils incombent à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Entre 2012 et 2014 dans les Landes, le nombre d'enfants bénéficiant d'accueils périscolaires est passé de 6 270 à 22 430 (soit une croissance de 257 %). En parallèle, le nombre d'animateurs est passé de 796 à 1 985 (+150%) et le nombre d'accueils périscolaires déclarés de 158 à 301 (+90%).

Les élus landais se sont très fortement mobilisés autour de cette réforme puisque plus de 70% des enfants ont bénéficié des nouveaux rythmes dès 2013.

A ce jour, 70 projet éducatifs territoriaux (PeDT) portés par des communes ou des EPCI et touchant 210 communes landaises (sur les 262 qui ont une école) ont été déposés à la DDCSPP des landes.

La DDCSPP instruit et valide ces PeDT, avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), en les accompagnant de fiches de préconisations visant à donner aux élus et aux techniciens responsables des secteurs enfance jeunesse des pistes de réflexions pour améliorer la qualité éducative de leurs projets.

L'ensemble des temps de rencontre ou de formation organisés par la DDCSPP (400 participants au total) ainsi que le partenariat départemental instauré autour des services de l'état réaffirme le positionnement de la DDCSP comme partenaire et interlocuteur privilégié des collectivités dans la rédaction de leurs projets.

Contact Presse : Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 - 06 32 63 68 82

Marion.dourthe@landes.gouv.fr

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 - 06 37 04 61 13

Thierry.morier@landes.gouv.fr